PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT V-711/07-21

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 160 000 $ DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 160 000 $ VISANT À LA TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT EN CASERNE INCENDIE

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement V-711/07-21, règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 160 000 $ visant à la transformation d'un bâtiment en caserne-incendie.

QUE : Le 5 novembre 2021 ce règlement a été approuvé par le ministre des affaires municipales et de l'habitation ;

QUE : Ce règlement est disponible à la consultation sur le site Internet de la Ville ainsi qu'au bureau de la greffière ;

QUE : Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 29e jour de novembre 2021.

Marilyn Morin

Marilyn Morin, Greffière